



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE

L'an deux mille vingt et un, le 12 juillet à 18 heures 45, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'Espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 juillet

Présents :

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, M. MARIN, M. MERCIER, M. NOVAC, M. KAHLAL, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, M. BERIGAUD suppléant de M. BONNEAUD, M. BONNEMAINS, M. BOSSAN, M. BOUZON, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVAILLIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, M. HURSON, M. KARATAY, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, Mme MARCYAN, Mme HOUZE suppléante de M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OUALI, M. PEREZ, M. PREVOT, M. REMENANT, Mme MAILLAT suppléante de M. RICHARD, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SAGET-THYES, Mme SALEUR, M VAGLIO, M. VALTON, Mme VERDUN, Mme ZUCCALI

Excusés : Mme BELLIER, Mme BINET, Mme BLANC, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, Mme BOYER-CASTELO, M. CARON, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, M. DAVAL, Mme DE CHANLAIRE, M. DREHER, M. FEUILLET, Mme GAILLARD D., M. GARNIER, Mme GEREVIC, Mme GUINOISEAU, M. HUVER, M. JEANSON, M. KIHM, Mme KREBS, M. LAURENT, M. LECLERE, M. MENAUCOURT, M. MILLOT, M. OLIVIER, M. OZCAN, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. RICHARD, M. RONDELET, M. ROUSSEL, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO

Ont donné procuration :

M. DAVAL à M. KARATAY
M. DREHER à Mme CHEVILLON
M. FEUILLET à Mme KREBS
Mme GEREVIC à M. BASTIEN
Mme GUINOISEAU à M. KAHLAL
M. RAIMBAULT à Mme ROBERT-DEHAULT

M. LAURENT à Mme DUHALDE
M. OLIVIER à Mme LE MOGUEN
M. OZCAN à M. VAGLIO
Mme PEYRONNEAU à M. LESAGE
Mme THIEBLEMONT à Mme ABA

Secrétaire de séance : M. VAGLIO

N°110-07-2021-A

DECLARATION DE PROJET « IMPLANTATION DE SERRES » EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE PUELLEMONTIER - PRESCRIPTION

Rapporteur : M. SIMON

L'Association Dervoise d'Action Sociale & Médico-Sociale (ADASMS), œuvrant de longue date en faveur de l'économie sociale et solidaire, souhaite poursuivre la structuration d'une filière agricole locale de qualité et l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

Le projet, qu'elle souhaite concrétiser à compter de 2022, repose sur la production et la transformation locale de légumes labellisés bio, via la création d'une cuisine, d'une légumerie et l'implantation de serres. Il s'inscrit en partie dans une démarche de circuits courts pour une offre actuelle largement inférieure à la demande sur le territoire.

L'implantation de serres et d'une voirie de desserte est rendue impossible par le classement d'une partie du site en zone Naturelle au Plan Local d'Urbanisme de Puellemontier (commune associée des Rives Dervoises).

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat-Déplacements (PLUi-HD) en cours d'élaboration ne permettra pas, au vu de ses délais incompressibles, le lancement de ce projet à la date escomptée.

Au vu de l'intérêt général que la démarche représente pour le territoire, il est proposé de recourir à une procédure de Déclaration de Projet, emportant mise en compatibilité du PLU.

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-54 et suivants et L.300-6 relatifs à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU,

VU les articles R.153-20 et R.153-21 du même code relatifs aux mesures de publicités et d'affichage,

Vu l'article R153-15 du Code de l'Urbanisme qui stipule notamment que le Président de l'organe délibérant de l'établissement public mène la procédure de mise en compatibilité,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'environnement,

VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Puellemontier, arrêté le 13 janvier 2006 et approuvé le 25 janvier 2007, révisé à trois reprises puis modifié le 8 avril 2013,

CONSIDERANT que le projet revêt un caractère d'intérêt général en ce qu'il présente une opportunité de répondre à une demande croissante en maraîchage bio de proximité,

CONSIDERANT que le projet nécessite une mise en compatibilité du plan local d'urbanisme pour les raisons suivantes : modification d'une zone Naturelle en zone Agricole ,

CONSIDERANT qu'il n'y a pas lieu de mettre en œuvre des modalités de concertation,

CONSIDERANT que la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU prévoit la réalisation d'une réunion d'examen conjoint de l'État, de l'EPCI, de la commune et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme,

CONSIDERANT que la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU nécessite la réalisation d'une enquête publique pendant une durée d'1 mois conformément à l'article L.153-55 du code de l'urbanisme,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'autoriser le Président ou son représentant à prescrire la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- de dire que la présente délibération approuvée sera notifiée aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du même code. Elle fera l'objet d'un affichage en mairie de Rives Dervoises et au siège de la Communauté d'agglomération pendant 1 mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE – UN CONSEILLER NE PREND PAS PART AU VOTE (M. Jean-Jacques BAYER).**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation
Christophe LANDRIN
Directeur Général des Services